

ExxonMobil Chemical France

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 012 421 euros

Siège social : 20 rue Paul Héroult - 92000 Nanterre

352 170 013 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE ADRESSEE A L'ASSOCIE UNIQUE

Le trente juin deux mille vingt-cinq,

La société ExxonMobil France Holding SAS, au capital de 1 107 236 620 euros, dont le siège social est situé 20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre, représentée par Monsieur Charles Amyot, Président,

Propriétaire de la totalité des 2 427 044 actions de 15,25 euros chacune composant le capital social de la société ExxonMobil Chemical France, ci-après l'Associé Unique,

Faisant suite à la consultation écrite qui lui a été adressée le 26 juin 2025,

A approuvé les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 approuve ces rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, tenant compte de l'affectation du montant résultant de l'augmentation de capital du 17 juin 2025 d'un montant de 397 994 500 euros suivie d'une réduction de capital du même montant en vue d'apurer les pertes, à savoir :

Situation avant augmentation de capital

Prime d'émission	0 €
Report à nouveau	- 53 497 881,77 €

Situation après augmentation et réduction de capital

Prime d'émission	344 496 618,23 €
Report à nouveau	0 €

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Résultat de l'exercice 2024	- 486 084 141,25 €
Report à nouveau avant affectation	<u>0,00 €</u>
Soit un total de :	- 486 084 141,25 €

De la manière suivante :

Affectation à la prime d'émission	- 344 496 618,23 €
Report à nouveau après affectation	<u>141 587 523,05 €</u>
Soit un total de :	- 486 084 141,25 €

Soit une situation après affectation

Prime d'émission	0 €
Report à nouveau	- 141 587 523,05 €

L'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide à titre de règles internes et conformément aux statuts de la Société de limiter les pouvoirs financiers du Président et du Directeur Général en adoptant les dispositions suivantes :

Deux personnes parmi le Président, le Directeur Général, le Trésorier, ou le Contrôleur (ci-après appelées Personnes Autorisées), dont l'une au moins est le Trésorier, agissant conjointement, sont autorisées à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires avec les fonds et au nom de la Société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds. Si la Société a conclu ou devait conclure une convention d'entraide administrative, en vertu de laquelle elle aurait confié la gestion financière et administrative à ESSO S.A.F., le Trésorier, et le Contrôleur ci-dessus mentionnés seraient respectivement le Trésorier, et le Contrôleur de la société ESSO S.A.F.

Chaque compte, ouvert et géré conformément à la présente résolution, pourra être débité des opérations ordonnées par une Personne Autorisée ou par toute personne désignée (appelée ci-dessous Personne Désignée) par écrit avec accusé de réception, auprès de l'établissement teneur de compte par le Trésorier agissant conjointement avec une autre Personne Autorisée pourvu que tout paiement, de quelque montant qu'il soit, ait été autorisé par deux Personnes Autorisées ou Désignées agissant conjointement, et que pour tout paiement :

- par chèque ou lettre d'instruction, l'autorisation de paiement soit matérialisée par la (les) signature(s) de Personne(s) Autorisée(s) ou Désignée(s) ;
- par transfert électronique, l'autorisation de paiement soit matérialisée par des procédures de sécurité approuvées par deux personnes parmi les Personnes Autorisées ou Désignées.

Les chèques, traites, billets à ordre, effets de commerce, lettres de crédit en faveur de la Société ou tout instrument similaire peuvent être endossés manuellement, mécaniquement ou automatiquement par toute Personne Autorisée ou Désignée ou tout employé de la Société pour encaissement sur un compte ouvert au nom de la Société, en application des statuts ou de la présente résolution. Toute Personne Autorisée ou Désignée peut entreprendre les actions nécessaires à ces encaissements et signer, endosser, confirmer tous les documents liés à ces encaissements.

Deux personnes parmi les Personnes Autorisées ou Désignées, dont l'une au moins est le Trésorier, agissant conjointement sont autorisées et reçoivent tous pouvoirs au nom de la Société pour :

- a) signer des contrats avec des institutions financières pour des produits ou services financiers, et signer des lettres d'instructions écrites en accord avec ces contrats ;
- b) signer des accords de découvert ou d'emprunt, des conventions de trésorerie avec une société ou une institution financière, appartenant au groupe ExxonMobil, jusqu'à un montant de 200 M€ (deux cents millions d'euros) pour chaque accord et mettre en place les procédures pour que ces fonds soient crédités sur les comptes de la Société ;
- c) ouvrir des lettres de crédit et signer tout accord ou avenant à ce sujet.
- d) donner des garanties d'indemnisation ou mettre en place des garanties bancaires ou de bonne fin.

L'Associé Unique autorise deux personnes parmi les Personnes Autorisées, dont l'une au moins est le Trésorier, agissant conjointement à conclure au nom de la Société, soit avec Exxon Mobil Corporation soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de Trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la Société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture desdits comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne pourra être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de Direction.

Rien de ce qui est inclus dans l'ensemble de la présente résolution ne doit être interprété comme permettant des transactions contraires aux lois applicables.

Les Auditeurs et Commissaires aux Comptes auront accès à l'ensemble des enregistrements concernant les comptes de la Société.

Les résolutions bancaires ou toute autre résolution couvrant les mêmes domaines qui ont pu être prises dans le passé sont remplacées par la présente résolution.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique prend acte que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société est arrivé à échéance. Il décide de nommer comme commissaire aux comptes titulaire le cabinet BM&A, domicilié 11 rue de Laborde – 75008 Paris, représenté par Madame Marie-Cécile Moinier, pour une période de six ans couvrant les exercices 2025 à 2030 inclus, et ce, à la suite du non-renouvellement du mandat du cabinet GRANT THORNTON.

CINQUIEME RESOLUTION

Pour les publications légales, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal.

L'Associé Unique, ExxonMobil France Holding SAS
représenté par



Jean-Claude MARCELIN par délégation de
Charles AMYOT
Président

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ExxonMobil Chemical France
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 37 012 421 €

20 rue Paul Héroult
92000 Nanterre

Grant Thornton
Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société ExxonMobil Chemical France

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Associé unique de la société ExxonMobil Chemical France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ExxonMobil Chemical France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « *Faits significatifs de l'exercice* » de la partie « *Faits significatifs, règles et méthodes comptables* » ainsi que la partie « *Évènements postérieurs à la clôture* » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques et charges

Les notes « *7. Provisions pour risques et charges* » et « *8. Provisions pour retraites* » de l'annexe exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-Sur-Seine, le 26 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

L. Cudey
Lionel Cudey
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	29 926 407,36	29 926 407,36		3 622 011,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	195 370,85	195 370,85		195 370,85
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 997 637,57	4 997 637,57		4 997 637,57
Constructions	87 533 802,14	87 533 802,14		9 970 659,99
Installations techniques, matériel, outillage	1 256 181 310,03	1 256 181 310,03		207 009 777,04
Autres immobilisations corporelles	9 070 861,41	9 070 861,41		1 266 270,00
Immobilisations en cours	13 004 042,44	13 004 042,44		18 909 834,26
Avances et acomptes				(240 973 923,14)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 798,83		6 798,83	6 798,83
Créances rattachées à des participations	10 641 516,20		10 641 516,20	6 695 006,59
Autres titres immobilisés				
Prêts	26 704,72		26 704,72	39 866,70
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 411 584 451,55	1 400 909 431,80	10 675 019,75	11 739 309,69
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	13 519 761,65	6 336 757,95	7 183 003,70	59 032 561,94
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	24 444 747,13	5 577 395,92	18 867 351,21	122 856 780,63
Marchandises	18 475 828,49	141 687,45	18 334 141,04	11 637 402,71
Avances et acomptes versés sur commandes	28 086,00		28 086,00	1 653 400,00
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	80 385 752,28	919 736,99	79 466 015,29	120 786 381,98
Autres créances	29 386 065,40		29 386 065,40	72 832 499,41
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 489 917,41		3 489 917,41	1 387 380,62
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	14 043,09		14 043,09	2 438 801,22
ACTIF CIRCULANT	169 744 201,45	12 975 578,31	156 768 623,14	392 625 208,51
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				82 925,83
TOTAL GENERAL	1 581 328 653,00	1 413 885 010,11	167 443 642,89	404 447 444,03

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	37 012 421,00)	37 012 421,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 319 206,54	1 319 206,54
Réserve légale		3 701 242,10	3 701 242,10
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	77 867 343,55	77 867 343,55
Report à nouveau		-53 497 881,77	-88 142 606,45
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-486 084 141,25	-515 355 263,61
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			0,05
CAPITAUX PROPRES		-419 681 809,83	-483 597 656,82
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		2 497 000,00	3 877 925,83
Provisions pour charges		109 191 509,00	43 107 767,07
PROVISIONS		111 688 509,00	46 985 692,90
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		124 773,23	1 887 862,86
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	277 620 253,33	652 748 845,76
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		158 336 890,76	145 866 373,84
Dettes fiscales et sociales		33 651 521,06	34 022 000,57
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		5 423 467,70	6 534 324,92
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		475 156 906,08	841 059 407,95
Ecarts de conversion passif		280 037,64	
TOTAL GENERAL		167 443 642,89	404 447 444,03

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	341 235 048,81	50 922 393,19	392 157 442,00	377 689 760,22
Production vendue de biens	325 820 410,26	460 469 569,31	786 289 979,57	1 311 239 792,70
Production vendue de services	96 475 269,88	15 896 934,54	112 372 204,42	112 319 983,16
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	763 530 728,95	527 288 897,04	1 290 819 625,99	1 801 249 536,08
Production stockée			-113 401 109,84	-52 385 605,29
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			49 772 295,61	28 953 001,94
Autres produits			4 308 272,28	16 816 485,42
		PRODUITS D'EXPLOITATION	1 231 499 084,04	1 794 633 418,15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			330 237 391,85	411 629 832,79
Variation de stock (marchandises)			-6 298 458,26	-3 706 422,77
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			593 015 458,89	1 003 077 365,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			45 843 126,21	44 110 159,42
Autres achats et charges externes			404 993 000,69	462 938 067,37
Impôts, taxes et versements assimilés			6 985 706,87	8 544 157,55
Salaires et traitements			68 624 175,95	70 657 750,59
Charges sociales			51 799 520,09	52 104 088,70
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 112 653,00	19 709 225,03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 173 364,34	15 965 522,41
Dotations aux provisions			79 834,93	14 936 199,83
Autres charges			4 994 804,84	8 827 444,01
		CHARGES D'EXPLOITATION	1 521 560 579,40	2 108 793 389,93
		RESULTAT D'EXPLOITATION	-290 061 495,36	-314 159 971,78
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				2 258,03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS		2 258,03
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			33 693 098,81	27 269 775,57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	33 693 098,81	27 269 775,57
		RESULTAT FINANCIER	-33 693 098,81	-27 267 517,54
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-323 754 594,17	-341 427 489,32

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 557,00		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	244 583 923,19	119 383 995,00	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	244 596 480,19	119 383 995,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56 967 178,94	2 769 217,10	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		29 887 669,39	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	344 031 568,07	254 184 853,14	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	400 998 747,01	286 841 739,63
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-156 402 266,82	-167 457 744,63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	6 104 447,26	6 711 936,66	
Impôts sur les bénéfices	-177 167,00	-241 907,00	
	TOTAL DES PRODUITS	1 476 095 564,23	1 914 019 671,18
	TOTAL DES CHARGES	1 962 179 705,48	2 429 374 934,79
	BENEFICE OU PERTE	-486 084 141,25	-515 355 263,61

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes lui sont communiquées :

Faits significatifs de l'exercice :

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF) a annoncé le 11 avril 2024 le projet d'arrêt définitif du vapocraqueur, des unités de polyéthylène, de polypropylène, d'adhésifs et des facilités logistiques associées.

En dépit des mesures prises pour réduire les coûts et améliorer leur performance économique des dernières années, ces unités n'étaient pas économiquement viables. En effet, la configuration du vapocraqueur, sa taille comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendaient non compétitif.

La fermeture effective depuis le 30 septembre 2024 va entraîner la suppression de 570 emplois au périmètre des sociétés du groupe ExxonMobil en France sur l'année 2025. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 et concerne les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France. Le coût de cette réorganisation est estimé à 119 millions d'euros et est intégralement pris en charge par EMCF.

La société prévoit de démanteler à terme les installations concernées et d'engager la réhabilitation environnementale.

L'actionnaire unique ExxonMobil France Holding (EMFH) a confirmé le 24 mai 2024 son intention d'apporter le soutien financier nécessaire à la société pour lui permettre de poursuivre normalement son activité sur l'exercice 2024 dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

EMFH a réalisé en 2024 une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 550 M€ afin de reconstituer le montant des capitaux propres qui étaient ressortis négatifs au 31 décembre 2023. Cette augmentation de capital a été suivie d'une réduction de capital (coup d'accordéon) afin d'apurer les pertes.

Litiges en cours :

Au 31 décembre 2024, la société EMCF n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€), sauf stipulation contraire.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations

1.1 Dépréciation et amortissement exceptionnel des actifs immobilisés

A la suite de la décision prise par la société EMCF d'arrêter le vapocraqueur et les unités en aval en date du 30 septembre 2024, les actifs immobilisés déjà dépréciés en 2023 ont fait l'objet soit

- d'un amortissement exceptionnel correspondant à la VNC en date du 30 septembre 2024 des actifs immobilisés en service ;
- d'une dotation à la dépréciation pour les actifs immobilisés correspondant aux projets en cours au 31 décembre 2024
- d'une dotation à la dépréciation des terrains ;
- d'une reprise de la provision pour dépréciation effectuée en 2023.

Il ressort de cet exercice la constatation

- d'un amortissement exceptionnel de 224 199 K€,
- d'une dotation à la dépréciation des projets en cours de 13 199 K€,
- d'une dotation à la dépréciation des terrains de 4 998 K€,
- d'une reprise de la provision pour dépréciation des actifs immobilisés constatée en 2023 pour 240 974 K€

soit un impact net de l'ensemble de ces transactions qui est une charge de 1 422 K€ constatée dans le résultat exceptionnel en 2024.

1.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- les logiciels à usage interne pour un montant brut de 29 557 K€. Ils sont amortis sur une base linéaire en fonction de leur durée d'utilisation, soit entre un et cinq ans.
- les frais d'enregistrement auprès de l'agence européenne des produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH pour un montant brut de 369 K€. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, le règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals substances) impose en effet pour toute substance chimique mise sur le marché (nouvelle ou existante):
 - une procédure d'enregistrement, impliquant le dépôt d'un dossier technique et le paiement d'une redevance
 - une procédure d'autorisation pour les substances considérées comme dangereuses

En application de l'avis 2009.13 du CNC publié le 10 octobre 2009, les coûts liés à l'enregistrement pour

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

mise en conformité avec le règlement REACH remplissent les critères de définition et de comptabilisation d'un actif incorporel. Ces coûts comprennent les coûts de constitution des dossiers techniques nécessaires à l'enregistrement ainsi que les coûts d'enregistrement. Ils ont été immobilisés en 2010 et amortis sur une période de 5 ans.

1.3 Autres immobilisations incorporelles

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » comprend les immobilisations en cours.

Au 31 décembre 2024, les transactions suivantes ont été constatées à la suite de la décision d'arrêt du vapocraqueur :

- Un amortissement exceptionnel a été constaté en date du 30 septembre 2024 pour le montant correspondant à la VNC des immobilisations incorporelles en service soit 3 040 K€.
- Par ailleurs une dotation à la dépréciation a été constatée pour le montant des immobilisations en cours au 31 décembre 2024 pour le montant de 195 K€.
- La provision pour dépréciation constatée au 31 décembre 2023 a été reprise pour le montant de 3 817 K€.

(confère 1.1 Dépréciation et amortissement exceptionnel des actifs immobilisés)

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises antérieurement au 30 septembre 1989 figurent au bilan à leur valeur nette comptable à cette date, valeur à laquelle elles ont été apportées par la S.F.E.M.C.

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants selon la méthode prospective pour les immobilisations ayant une valeur non nulle à la date du 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue pour chaque catégorie d'immobilisations.

La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif calculé selon la durée d'usage, est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------------------|
| - constructions | : durée : 20 à 30 ans |
| - agencements et aménagements des constructions | : durée : 15 ans |
| - installations techniques | : durée : 15 à 25 ans |
| - autres immobilisations | : durée : 3 à 10 ans |

Au 31 décembre 2024, les transactions suivantes ont été constatées à la suite de la décision d'arrêt du vapocraqueur :

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

- Un amortissement exceptionnel a été constaté en date du 30 septembre 2024 pour le montant correspondant à la VNC des immobilisations corporelles en service soit 221159 K€.
- Par ailleurs une dotation à la dépréciation a été constatée pour le montant des immobilisations en cours au 31 décembre 2024 pour le montant de 13004 K€.
- Les terrains ont également fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour l'intégralité de leur valeur soit 4998 K€.
- La provision pour dépréciation constatée au 31 décembre 2023 a été reprise pour le montant de 237 157 K€.

(confère 1.1 Dépréciation et amortissement exceptionnel des actifs immobilisés)

2. Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur valeur de souscription ou d'acquisition. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée, dès lors que la valeur d'utilité est considérée inférieure à la valeur brute des titres.

Pour estimer la valeur d'utilité, les éléments pris en compte sont les suivants :

- rentabilité et perspectives de rentabilité
- conjoncture économique
- coût du capital

3. Stocks

Les matières premières et les marchandises achetées pour la revente sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Les stocks de matières consommables d'exploitation sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les produits finis ou semi-finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes et indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur nette de réalisation des stocks calculée à partir des ventes réalisées entre le 15 décembre de l'année n et le 15 janvier de l'année n+1, est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Par ailleurs, une dépréciation est également constatée pour les stocks de produits et de matériels à rotation faible.

4. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1er janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission Européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif « Fit for 55 »).

Conformément au règlement n°2012-3 du 4 octobre 2012, les quotas d'émission de CO2 qui étaient auparavant comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, sont depuis le 1er janvier 2013 comptabilisés dans les comptes de stocks selon les règles suivantes

- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out),
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'Etat soit vendus,

A la clôture,

- une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par la société,
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles
- Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « produits ou charges d'exploitation ».

5. Capitaux propres

5.1. Capital Social

Le capital social est constitué de deux millions quatre cent vingt-sept mille quarante-quatre (2 427 044) actions nominatives de quinze euros et vingt-cinq centimes (EUR 15,25) de valeur nominale, portant le capital social à trente-sept millions douze mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 37 012 421).

5.2. Provision pour Hausse des Prix

Une provision pour hausse des prix est comptabilisée en cas de hausse des prix importante et est calculée sur une période de deux exercices successifs. Cette provision est reprise au plus tard à l'expiration de la sixième année suivant la clôture de l'exercice au cours duquel elle a été constituée.

En 2024, compte tenu de la situation fiscale déficitaire de la société, aucune provision pour hausse des prix n'a été constituée en 2024.

5.3. Amortissements dérogatoires

Au 31 décembre 2024, compte tenu de la situation fiscale déficitaire de la société, il a été décidé de ne pas constater d'amortissements dérogatoires. Pour mémoire, la totalité de la réserve de dérogatoires avait été reprise au 31 décembre 2023.

6. Créesances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

Au 31/12/2024, la société a comptabilisé un écart de conversion passif pour 280 K€ et a repris la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2023 pour 83 K€.

7. Provisions pour risques et charges

Une provision pour grosses réparations, destinée à couvrir les dépenses de remise en état des unités de production, est régulièrement constituée, dans la mesure où les installations sont remises en état suivant des cycles de travaux pluriannuels planifiés. Cette provision concerne les coûts d'inspection métal, dont la nature et la périodicité sont fixées légalement. Au cours de l'année 2024, une reprise nette de 33 266 K€ a été comptabilisée faisant suite à la décision d'arrêt du vapocraqueur et des unités aval. Au 31 décembre 2024, la provision pour inspection métal s'établit à 1 470 K€.

Une provision pour coûts de démantèlement de l'unité de Butyl arrêtée en juillet 2015 est inscrite au bilan du 31 décembre 2024 pour le montant de 4 918 K€. Cette provision n'a fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exercice. Un complément de dotation d'un montant de 606 K€ a été constaté pour les coûts de démantèlement de sphères.

La provision liée au PSE Compétitivité & Vistalon a été intégralement utilisée en 2024, après une reprise nette de 339 K€ correspondant aux paiements effectués en 2024 pour 510 K€ et 171 K€ d'ajustement de provision.

Par ailleurs, à la suite de la décision d'arrêt du vapocraqueur et de ses unités aval, une nouvelle provision pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE 2025) a été constituée pour le montant de 74 657 K€ ainsi qu'une provision pour la revitalisation du bassin d'emploi pour le montant de 1 802 K€. Une provision pour la mise en sécurité du site a été constatée pour le montant de 24 400 K€. Les travaux correspondants ont débuté en janvier 2025 et devraient se terminer tout début 2026.

8. Provisions pour retraite

Aucune provision n'est comptabilisée pour les engagements de retraite de la société envers :

- les anciens membres de son personnel pour des versements d'allocation après la date de liquidation de leurs droits, ni pour les pensions aux veuves, orphelins et invalides
- les membres de son personnel actif.

Seule la provision pour les gratifications longs services est inscrite au bilan pour le montant de 1 519 K€ au 31 décembre 2024.

Les engagements de retraite non provisionnés sont estimés à 344 331 K€ au 31 décembre 2024.

Le calcul des engagements de retraite intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,5 % ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur la table INSEE (TGHF 2005).

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La société a sécurisé 20 % des droits à la retraite liquidés, au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités par un préfinancement auprès d'Exxon Mobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) avec un versement réalisé en 2019 et 2020 pour un montant total de 35 800 K€. Ce préfinancement a été complété en 2023 par une caution de la société ExxonMobil France Holding, actionnaire unique d'EMCF, pour le montant de 9 000 K€. Aucun changement n'est intervenu en 2024.

Cette sécurisation est effectuée conformément au calendrier défini par l'ordonnance du 9 juillet 2015, qui fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

9. Passifs éventuels

Aucun montant n'est à reporter au 31 décembre 2024.

10. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

11. Intégration fiscale

La Société a opté pour entrer dans un périmètre d'intégration fiscale avec pour société tête de groupe la société ExxonMobil France Holding S.A.S. (E.M.F.H.), en date du 1er janvier 2000.

Selon le terme de la convention conclue entre E.M.F.H. et ses filiales, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assises sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont enregistrées dans les filiales comme en l'absence d'intégration. La société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Le (produit) / charge d'impôt au titre de l'exercice 2024 s'élève à (177 167) euros.

Impôt sur exercice courant	0 €
CIR et autres crédits d'ipôts N-1	-177 167 €
Impôt sur exercices antérieurs	0 €
Reprise provision pour impôts	0 €

Charge d'impôt sur les sociétés au 31/12/2024 -177 167 €

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

12. Evènements postérieurs à la clôture

Annonce du projet de cession des parts EMFH dans Esso S.A.F. et dans EMCF

EMFH a annoncé, le 28 mai 2025, être entrée en négociations exclusives avec la société North Atlantic France SAS en vue de lui céder l'intégralité de ses participations dans Esso S.A.F. et dans EMCF :

- Cette opération envisagée sera soumise aux instances représentatives du personnel compétentes conformément aux dispositions légales applicables ;
- En cas de signature des documents transactionnels définitifs, la réalisation de l'acquisition de l'intégralité de la participation dans Esso S.A.F. serait soumise à l'obtention de certaines autorisations réglementaires ainsi qu'à la finalisation de certains accords de financement, et devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2025.

Augmentation de capital d'EMCF en numéraire en juin 2025

EMFH a réalisé le 17 juin 2025 une augmentation de capital d'EMCF en numéraire d'un montant de 398 M€ suivie d'une réduction de capital du même montant en vue d'apurer partiellement les pertes.

13. Autres informations

Le montant des honoraires de Commissariat aux Comptes et de certification des comptes sociaux de la Société s'est élevé à 112 300 € HT au titre de l'exercice 2024.

IMMOBILISATIONS*milliers d'euros*

2024	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions - Nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions - Mises hors services - Remboursements de prêts	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles - autres	29 926	-	-	-	29 926
Immobilisations incorporelles en cours	195	-	-	-	195
Total I	30 121	-	-	-	30 121
Immobilisations corporelles					
Terrains	4 998	-	-	-	4 998
Constructions	87 549	-	-	(15)	87 534
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 245 390	2 812	8 505	(526)	1 256 181
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 609	-	-	-	1 609
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 336	7	119	-	7 462
Immobilisations corporelles en cours	18 910	2 692	(8 624)	26	13 004
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total II	1 365 792	5 511	-	(515)	1 370 788
Immobilisations financières					
Autres participations	7	-	-	-	7
Autres titres immobilisés	6 695	3 946	-	-	10 641
Prêts et autres immobilisations financières	40	-	-	(13)	27
Total III	6 742	3 946	-	(13)	10 675
Total général	1 402 655	9 457	-	(528)	1 411 584

AMORTISSEMENTS*milliers d'euros*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES 2024	Valeur en début d'exercice	Dotations	amort except	Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 304	582	3 040	-	29 926
Total I	26 304	582	3 040	-	29 926
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	77 579	554	9 416	(15)	87 534
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 038 379	7 740	210 587	(526)	1 256 180
Autres immobilisations corporelles	7 679	236	1 156	-	9 071
Total II	1 123 638	8 530	221 159	(541)	1 352 786
Total général	1 149 942	9 112	224 199	(541)	1 382 712

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN COURS

milliers d'euros

2024	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	18 476	12 177	6 299	-
Approvisionnements				
Matières premières	10 259	44 741	-	(34 482)
Autres approvisionnements	3 261	14 622	-	(11 361)
Total I	31 996	71 540	6 299	(45 843)
Production				
Produits intermédiaires	-	-	-	-
Produits finis	24 445	137 846	-	(113 401)
Produits résiduels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total II	24 445	137 846	-	(113 401)
Production en cours				
Produits	-	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Etudes	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total III	-	-	-	-
Production stockée (ou déstockage de production)		Total II + III	-	(113 401)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES*milliers d'euros*

Etat des créances 2024	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 641	10 641	0
Prêts	27	27	0
Autres immobilisations financières	7	0	7
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	80 386	80 386	0
Autres créances	29 386	29 386	0
Sous-total	120 447	120 440	7
Charges constatées d'avance	14	14	0
Total général	120 461	120 454	7

milliers d'euros

Etat des dettes 2024	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	-
Emprunts et dettes financières divers	277 617	0	277 617	-
Fournisseurs et comptes rattachés	158 337	158 337	0	-
Autres dettes	39 075	39 075	0	-
Sous-total	475 028	197 411	277 617	-
Produits constatés d'avance	0	0	0	-
Total général	475 028	197 411	277 617	-

PRODUITS A RECEVOIR*milliers d'euros*

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31-déc-23	31-déc-24
Autres participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	14 236	18 915
Autres créances	3 069	1 043
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total	17 305	19 958

CHARGES A PAYER*milliers d'euros*

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31-déc-23	31-déc-24
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	77 541	86 422
Dettes fiscales et sociales	25 095	23 518
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	6 533	5 415
Total	109 169	115 355

**ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES
EN MONNAIES ETRANGERES**

milliers d'euros

Nature des écarts	Actif	Différence compensée par couverture de	Provision pour pertes de	Passif
		change	change	
Sur immobilisations non financières	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur créances d'exploitation	-		-	(280)
Sur dettes financières	-	-	-	-
Sur dettes d'exploitation	-	-	-	-
Sur dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Total	-	-	-	(280)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres	Valeur (Eur)	Nombre de titres		
		Début d'exercice	Créés	Annulés
Parts sociales	15,25	2 427 044	-	-

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Capital social et primes	37 012	550 000	(550 000)	37 012
Ecart de réévaluation	1 319	-	-	1 319
Réserve légale	3 701	-	-	3 701
Autres réserves	77 867	-	-	77 867
Report à nouveau	(88 143)	-	34 645	(53 498)
Résultat exercice 2023	(515 355)	515 355	-	-
Résultat exercice 2024	-	-	(486 084)	(486 084)
Subventions d'investissements	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total	(483 598)	1 065 355	(1 001 439)	(419 682)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

milliers d'euros

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total I		-	-	-	-
Provisions pour risques et charges					
Provision pour litiges droit social	695	-	-	-	695
Provision pour pertes de change	83	-	(83)	-	-
Provision pour pensions et obligations similaires	1 525	48	(54)	-	1 519
Provision pour contr revitalisation bassin emploi	-	1 802	-	-	1 802
Provision pour grosses réparations	34 736	-	(33 266)	-	1 470
Provision pour coûts de démantèlement	4 918	606	-	-	5 524
Provision pour coûts mise en sécurité du site	-	24 400	-	-	24 400
Autres provisions pour risques et charges	4 691	32	(3 100)	-	1 623
Provision pour Plan de sauvegarde de l'emploi 2021	339	171	(510)	-	-
Provision pour Plan de sauvegarde de l'emploi 2025	-	74 657	-	-	74 657
Total II	46 986	101 716	(37 013)	-	111 689
Provisions pour dépréciation					
sur autres immobilisations incorporelles	3 817	195	(3 817)	-	195
sur immobilisations corporelles	237 157	18 002	(237 157)	-	18 002
sur titres de participation	-	-	-	-	-
sur stocks et en-cours	15 859	12 056	(15 859)	-	12 056
sur comptes clients	802	118	-	-	920
autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-
Total III	257 635	30 371	(256 833)	-	31 173
Total général	304 621	132 087	(293 846)	-	142 862

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN*milliers d'euros*

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
A l' Actif :			
Participations	-	7	-
Créances rattachées à des participations	-	10 641	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	23 378	-	-
Autres créances	5	-	-
Total	23 383	10 648	-

Au Passif :

Emprunts et dettes financières divers	277 617	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 101	-	-
Autres dettes	-	-	-
Total	407 718	-	-

Charges et produits financiers :

- . Les charges d'intérêts versées aux sociétés du groupe s'élèvent à 33 693 K EUR sur l'exercice
- . Aucun intérêts perçus des sociétés du groupe sur l'exercice

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET*milliers d'euros*

	FRANCE	ETRANGER	TOTAL
Ventes de marchandises	341 235	50 922	392 157
Ventes de produits finis	325 821	460 470	786 291
Prestations de services	96 475	15 897	112 372
Total	763 531	527 289	1 290 820

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

milliers d'euros

	31-déc-23	31-déc-24
Sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur litiges	-	-
Pénalités et amendes fiscales	166	245
Versement PSE 2021	1 669	510
Versement engagements de retraite du personnel transféré à ESAF ERSAS	719	810
Autres charges exceptionnelles de gestion	215	442
Externalisation des retraites - paiements à l'OFP	-	-
Arrêt du vapocraqueur et unités aval		
- impact magasin pièces de recharge	9 116	
- prise en charge cout PSE 2025 des sociétés Esso SAF et Esso Raffinage	-	44 621
- coûts conseils PSE 2025	-	1 223
Total	2 769	56 967
Sur opérations en capital		
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	1 425	-
Arrêt unité Résines E5000	28 463	-
Total	29 888	-
Dotations aux amortissements et provisions		
Amortissements dérogatoires	12 968	-
Provision pour litige procès	125	-
Provision pour dépréciation des autres immobilisations incorporelles	3 817	-
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles	237 157	-
Provision pour coûts de démantèlement sphères nord	-	606
Provisions pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2021	118	171
Arrêt du vapocraqueur et unités aval		
- Amortissements exceptionnels des immobilisations	-	224 199
- Provisions pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2025	-	74 657
- Provision pour contribution revitalisation bassin emploi	-	1 802
- Provision pour dépréciation des immobilisations en cours incorporelles	-	195
- Provision pour dépréciation des immobilisations en cours corporelles	-	18 002
- Provision pour mise en sécurité du site	-	24 400
Total	254 185	344 032
Total général	286 842	400 999

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

milliers d'euros

milliers d'euros

	31-déc-23	31-déc-24
Sur opérations de gestion		
Indemnité litige client	-	-
Intérêts moratoires	-	-
Autres produits exceptionnels de gestion	-	-
Total	-	-
Sur opérations en capital		
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	13
Produits de cession de titres de participation	-	-
Quote-part subventions d'investissement	-	-
Autres	-	-
Total	-	13
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Reprise d'amortissements dérogatoires	16 843	-
Reprise anticipée amortissements dérogatoires	100 827	-
Reprise de provision pour dépréciation d'immobilisations incorporelles	-	3 817
Reprise de provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles	-	237 157
Reprise provision pour coûts de démantèlement	-	-
Reprise de provision pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi	-	-
Reprise provision plan social compétitivité & Vistalon (PSE 2021)	1 669	510
Reprise de provision pour risque fiscal	-	-
Reprise provision Litige social	21	3 100
Reprise provision pour contribution revitalisation bassin emploi	24	-
Total	119 384	244 584
Total général	119 384	244 597

ENGAGEMENTS HORS BILAN*milliers d'euros*

Engagements donnés	31/12/2024
Effets escomptés non échus	-
Avals, cautions et garanties	28
Engagement de crédit-bail mobilier	-
Engagement de crédit-bail immobilier	-
Garanties environnementales	8 661
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	344 331
Autres engagements donnés en tant que membre du GIE Esso Energie	3 358
Total (1)	356 378

(1) Dont concernant :

- . les dirigeants
- . les filiales
- . les participations
- . les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	31/12/2024
De la société EMFH pour les opérations liées à la douane	4 550
Engagements reçus des clients d'EMCF	4 171
Engagements reçu d'EMFH au titre de l'obligation légale de garantir une partie des engagements de retraites d'EMCF	9 000
Total (2)	17 721

(2) Dont concernant :

- . les dirigeants
- . les filiales
- . les participations
- . les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements réciproques	31/12/2024
	-
Total	-

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE*milliers de tonnes*

Quotas d'émission de gaz à effet de serre	Quotas alloués période 2021-2030	Quotas à restituer
Année 2021	924	905
Année 2022	770	993
Année 2023	716	950
Année 2024	715	430
Total	3 125	3 278

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES*milliers d'euros*

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat exploitation	(290 061)	177	(289 884)
Résultat Financier	(33 693)	-	(33 693)
Résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	(162 507)	-	(162 507)
Résultat comptable	(486 261)	177	(486 084)

EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	
Cadres	224
Agents de maîtrise et techniciens, employés	482
Ouvriers	79
Total	785

L'effectif salarié comprend les titulaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, et l'effectif fourni par d'autres entreprises du groupe ExxonMobil. L'effectif salarié en congé de fin de carrière et l'effectif détaché hors de la société EMCF sont exclus.

IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
ExxonMobil France Holding SAS	S.A.S	1 107 236 620,00 €	20 rue Paul Hérault – 92000 NANTERRE

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT*milliers d'euros*

Accroissements de la dette future d'impôt	31-déc-24
--	------------------

Provisions réglementées :

- Amortissements dérogatoires -
- Provision pour hausse des prix -
- Provision pour investissement -

Total

-

Allègements de la dette future d'impôt	31-déc-24
---	------------------

Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :

- | | |
|---|--------|
| - Provision pour participation des salariés | 6 400 |
| - Provision pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi | - |
| - Provision pour risque contrôle fiscal | - |
| - Provision pour dépréciation des actifs | - |
| - Provision pour contribution Organic | 1 837 |
| - Provision pour litige social | - |
| - Provision pour retraites | - |
| - Provision pour plan de départ volontaire | - |
| - Provision pour litige RSP | - |
| - Provision pour PSE | 74 657 |

Total**82 894**

. Amortissements réputés différés	-
. Déficits reportables	1 392 168
. Moins-values à long terme	-

L'impact de ces différences temporaires sur les comptes fait ressortir un montant net théorique de dette d'impôt de K€ 21 412 (IS à 25,83%) après apurement des déficits reportables de la société pour un montant de K€ 1 392 168 (soit un IS de K€ 359 597 au taux de 25,83%)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

(Suite)

milliers d'euros

Informations financières Filiales Participations	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
I - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :				
1 - Filiales (plus de 5% du capital détenu)				
2 - Participations (de 10 à 50 % du capital détenu)				
II - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :				
1 - Filiales :				
a) françaises (ensemble)				
SOCDI	-	-	(73)	-
b) étrangères (ensemble)				
2 - Participations :				
a) françaises (ensemble)				
b) étrangères (ensemble)				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

milliers d'euros

ExxonMobil Chemical France

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 012 421 euros
Siège social : 20 rue Paul Héroult - 92000 Nanterre
352 170 013 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Nous vous présentons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2024, d'une durée de 12 mois.

1. ACTIVITES DE LA SOCIETE

1.1. Situation de la société durant l'année 2024

1.1.1. Activité industrielle et commerciale

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF ou la société) a assuré au cours de l'exercice 2024 des activités de fabrication à Port-Jérôme-sur-Seine et de vente.

Les ventes d'EMCF en volume en 2024 s'élèvent à 1,1 million de tonnes contre 1,6 million de tonnes en 2023. Le chiffre d'affaires 2024 d'EMCF s'élève à 1 291 M€ contre 1 801 M€ en 2023, en baisse de 28%.

Après plus de deux ans de crise inédite, la Chimie en France reste affectée par l'absence de reprise de la demande industrielle européenne et affiche un recul de sa production de 0,3 % en 2024. Les taux d'utilisation de ses capacités industrielles (75%) sont toujours inférieurs au seuil de rentabilité (80%). Cette sous-activité affecte en particulier la Chimie « amont » (chimies minérale et organique) et se traduit par une baisse du chiffre d'affaires global (-5%) et des investissements (-15%).

Face à la domination de la Chine et la guerre commerciale avec les Etats-Unis, la Chimie en France n'est pas en mesure de résister avec des coûts de l'énergie plus importants que dans les zones concurrentes, une réglementation européenne complexe et la fiscalité la plus élevée de la zone euro.

La Chimie européenne, déjà fortement impactée par les augmentations de capacités en Chine, synonymes de vente à prix bas, redoute particulièrement la reconfiguration des flux internationaux. De nombreux emplois ont été déjà détruits en quelques mois et, sans action résolue, 15 à 20 000 emplois directs sont menacés en France et 150 à 200 000 en Europe.

L'année écoulée a été marquée par une décision majeure : l'annonce du projet d'arrêt définitif du vapocraqueur ainsi que des unités avals associées (LPP, Escarez, PE). Cette décision s'inscrit dans un contexte de profonde transformation du marché des oléfines, caractérisé par un cycle bas prolongé et une intensification de la concurrence, notamment en provenance des États-Unis et de l'Asie. Ces dynamiques ont entraîné une dégradation significative de la rentabilité, avec des pertes financières importantes enregistrées au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs, le différentiel structurel du coût de l'énergie entre l'Europe et les États-Unis – jusqu'à trois à quatre fois plus élevé sur le Vieux Continent – a accentué les difficultés économiques du site. Malgré ce contexte défavorable, certaines activités ont su préserver leur rentabilité. C'est notamment le cas du business Additifs, porté par la coentreprise Infineum, ainsi que de l'activité HOP, qui demeurent toutes deux profitables.

Dans ce contexte de transition, l'excellence opérationnelle a été rigoureusement maintenue. Les opérations d'Infineum ont été poursuivies sans interruption durant toute la période de consultation liée au projet de rationalisation de la Chimie. L'arrêt des unités BCI, PE, LPP et Escarez, intervenu dès juin 2024, s'est déroulé dans des conditions exemplaires, sans aucun incident de sécurité des procédés ni impact pour le personnel.

Un accompagnement spécifique a été mis en place pour soutenir les clients et limiter les effets du projet sur leurs activités. Par ailleurs, les unités Oxo, C3 et C4 ont pu redémarrer en toute sécurité à l'automne, témoignant de la robustesse des processus de pilotage industriel. Enfin, les opérations de mise à disposition (MAD) ont été progressivement mises en œuvre, conformément au calendrier établi.

Dans une logique de renforcement de la compétitivité, plusieurs initiatives structurantes ont été engagées. L'arrêt du vapocraqueur a permis d'optimiser le fonctionnement de la raffinerie tout en améliorant ses synergies avec les unités chimie maintenues. Un projet majeur a également été mené à bien : la construction de l'unité SO₃, finalisée en décembre 2024 sans aucun incident. Ce nouvel outil industriel, dont le démarrage est prévu pour mars 2025, constitue un levier stratégique pour la diversification et la consolidation des activités futures.

1.1.2. Investissements

Les dépenses d'investissements se sont élevées à 5,5 millions d'euros sur l'exercice 2024, en nette baisse par rapport à 2023 (13 millions d'euros) qui fait suite à la décision prise par EMCF d'arrêter le vapocraqueur et ses unités aval et qui a pris effet le 30 septembre 2024.

1.1.3. Recherche et Développement

Les charges de recherche et de développement engagées en 2024 s'élèvent à 7 millions d'euros, contre un montant de 13 millions d'euros en 2023.

1.2. Evolution prévisible de la situation de la société pour l'année 2025

La société poursuivra sa vigilance quant à l'impact sur ses activités en France des nombreux changements légaux, réglementaires et fiscaux envisagés.

2. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1. Examen des comptes et résultat de l'exercice

Le bilan au 31 décembre 2024 est présenté conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au nouveau Plan Comptable Général, compte tenu des adaptations relatives au plan comptable professionnel pour les industries chimiques, approuvé par le Conseil National de la Comptabilité.

Le résultat d'exploitation est une perte de 290 M€ contre une perte de 314 M€ en 2023.

Le résultat financier est une perte de 34 M€ contre une perte de 27 M€ en 2023.

Le résultat exceptionnel est une perte de 156 M€ qui comprend principalement les provisions constituées dans le cadre de l'arrêt du vapocraqueur incluant, une provision pour plan de sauvegarde de l'emploi pour un coût total de -119 M€, une provision pour mise en sécurité des unités du site pour - 24 M€, une provision pour revitalisation du bassin d'emploi de -2 M€, l'impact de la mise au rebus des stocks de pièces de rechange pour -9 M€.

Après prise en compte de la provision pour participation et intérressement, le résultat net est une perte de 486 M€ contre une perte de 515 M€ en 2023.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2024 <i>milliers d'euros</i>	2024	2023
Capacité d'autofinancement après impôts	(410 859)	(323 761)
Amortissements linéaires et dérogatoires	(9 113)	(32 677)
Amortissements exceptionnels	(224 199)	-
Dotation Provision pour plans sociaux	(74 828)	(118)
Dotation Provision pour arrêt métal	-	(14 659)
Dotation Prov pour mise en sécurité des unités	(24 400)	-
Dotation pour démantèlement	(606)	-
Dotation Dépréciation d'actifs	(18 197)	(240 974)
Autres dotations aux provisions	(1 882)	(402)
Reprise sur provision pour arrêt métal	33 266	7 367
Reprise sur amortissements dérogatoires	-	16 843
Reprise anticipée sur amortissements dérogatoires	-	100 827
Reprise sur provision pour hausse des prix	-	-
Reprise Provision plans sociaux	510	1 669
Reprise Dépréciation d'actifs	240 974	-
Autres reprises sur amortissements et provisions	3 237	418
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	13	(29 888)
 Résultat net <i>(CAF non inclus éléments actif circulant)</i>	 (486 084)	 (515 355)

Des informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat sont données dans l'annexe qui leur est jointe.

2.2. Affectation du résultat et dividende

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2024, tenant compte de l'affectation du montant résultant de l'augmentation de capital du 17 juin 2025 d'un montant de 397 994 500 euros suivie d'une réduction de capital du même montant en vue d'apurer les pertes, à savoir :

Situation avant augmentation de capital

Prime d'émission	0 €
Report à nouveau	- 53 497 881,77 €

Situation après augmentation et réduction de capital

Prime d'émission	344 496 618,23 €
Report à nouveau	0 €

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Résultat de l'exercice 2024	-	486 084 141,25 €
Report à nouveau avant affectation	<u>0,00 €</u>	
Soit un total de :	- 486 084 141,25 €	

De la manière suivante :

Affectation à la prime d'émission	-	344 496 618,23 €
Report à nouveau après affectation	-	141 587 523,05 €
Soit un total de :	- 486 084 141,25 €	

Soit une situation après affectation

Prime d'émission	0 €
Report à nouveau	- 141 587 523,05 €

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2021	2 427 044	0,00 euros
2022	2 427 044	0,00 euros
2023	2 427 044	0,00 euros

2.3. Bilan

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres d'EMCF sont négatifs de 420 M€, en hausse de 64 M€ par rapport au 31 décembre 2023, négatifs de 484 M€. Cette hausse fait suite à l'augmentation de capital en numéraire réalisée par l'actionnaire unique ExxonMobil France Holding SAS (EMFH) pour le montant de 550 M€ en vue d'apurer les pertes antérieures.

À fin 2024, la dette financière s'établit à 278 M€ contre 653 M€ au 31 décembre 2023. Les engagements de retraite non préfinancés s'élèvent à 344 M€ contre 345 M€ à fin 2023 et sont intégralement traités hors bilan.

3. INFORMATIONS

3.1. Actionnariat

Au 31 décembre 2024, la société est détenue à 100% par la société ExxonMobil France Holding SAS.

3.2. Charges non déductibles fiscalement

La fraction des amortissements sur véhicules non déductible du résultat fiscal s'élève à 20 015 euros en 2024 contre 25 598 euros en 2023. Le montant de la taxe sur les véhicules sociétés s'élève à 11 571 euros en 2024 contre 12 465 euros en 2023.

3.3. Situation des capitaux propres et financement

Après prise en compte de la perte de l'exercice au 31 décembre 2024 de 486 084 141,25 euros, les capitaux propres de la société sont négatifs de 419 681 809,83 euros et sont inférieurs à la moitié du capital social (37 012 421 euros).

En conséquence, et afin d'améliorer la situation des capitaux propres de la société, EMFH a effectué en date du 17 juin 2025 une augmentation de capital en numéraire de 397 994 500,00 euros, suivi d'une réduction de capital du même montant pour apurer partiellement les pertes.

Le financement de la société est assuré à 100% par des lignes de crédit accordées par des sociétés du groupe ExxonMobil.

3.4. Délais de paiement

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, le tableau ci-dessous donne la décomposition des factures reçues et factures émises non réglées au 31 décembre 2024 par date d'échéance :

au 31/12/2024	FOURNISSEURS						CLIENTS					
(milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		15	9	4	2	30		70	19	4	63	156
Montant total TTC des factures concernées		343	8	1	0	352		3 604	901	31	931	5 468
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%				0,24%	0,06%	0,00%
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice											0,06%	0,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues		Néant				Néant				Néant		
Montant total TTC des factures exclues		Néant				Néant				Néant		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		60 jours date de facture				60 jours date de facture				60 jours date de facture		
	<input checked="" type="checkbox"/> Délai contractuel : 60 jours	<input type="checkbox"/> Délai légal : 60 jours					<input checked="" type="checkbox"/> Délai contractuel : 60 jours	<input type="checkbox"/> Délai légal : 60 jours				

À titre de comparaison, la décomposition des délais de paiement était la suivante au 31 décembre 2023 :

au 31/12/2023	FOURNISSEURS						CLIENTS						
(milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		46	8	8	1	63		157	16	8	77	258	
Montant total TTC des factures concernées		1 150	70	32	1	1 253		8 314	414	186	614	9 528	
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,07%				0,40%	0,02%	0,01%	
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice										0,03%	0,46%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues		Néant				Néant				Néant			
Montant total TTC des factures exclues		Néant				Néant				Néant			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		<input checked="" type="checkbox"/> Délai contractuel : 60 jours	<input type="checkbox"/> Délai légal : 60 jours	60 jours date de facture				<input checked="" type="checkbox"/> Délai contractuel : 60 jours	<input type="checkbox"/> Délai légal : 60 jours	60 jours date de facture			
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

3.5. Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

La société n'a pas consenti de prêt à moins de deux ans entrant dans cette catégorie.

3.6. Informations sur les installations classées « Seveso Seuil Haut »

Politique de prévention du risque d'accident technologique :

Les activités d'EMCF présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (produits chimiques, utilités telles que l'air comprimé, l'azote, la vapeur, l'eau, etc.).

La société exploite des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III :

- Pour chacun des sites concernés, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003 ;
- Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissage et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Toutes les sociétés du groupe ExxonMobil en France ont mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques similaire. A ce titre, EMCF s'appuie sur des outils efficaces de gestion et de prévention des risques contenus dans le système de gestion de l'intégrité des opérations (*Operations Integrity Management System* ou OIMS). Ce système permet de respecter les normes opérationnelles en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement :

- Le cadre OIMS repose essentiellement sur l'évaluation des impacts et des risques associés aux opérations de la société – des sites industriels aux bureaux – avant d'élaborer des plans d'atténuation et de gestion du risque tout au long de la durée de vie de l'opération ;
- Il fournit une approche systématique, structurée et disciplinée pour mesurer les progrès et suivre la responsabilité en matière de sûreté, de sécurité, de santé et de performance environnementale dans l'ensemble des lignes d'activité, des installations et des projets.

Responsabilité civile et gestion de l'indemnisation en cas d'accident technologique :

La politique des sociétés du groupe ExxonMobil en France est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à leurs activités industrielles ou commerciales.

A cet égard, EMCF a mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber. La société souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime.

Les contrats d'assurance souscrits sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2024, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile d'EMCF du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales, était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens d'EMCF, le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2024 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

3.7. Indicateurs clefs de performance de nature extra-financière

EMCF s'engage à protéger la santé et la sécurité de son personnel grâce à une approche globale ancrée dans sa culture. EMCF utilise un système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) qui définit des attentes claires en matière de gestion des risques inhérents à ses opérations. Ce système comprend des protocoles de sécurité, des initiatives d'amélioration continue et un engagement de la Direction à piloter son application efficace. En outre, EMCF applique les principes du programme *Life Saving Rules & Actions* d'ExxonMobil, qui exige la mise en place de mesures de protection avant et pendant l'exécution d'un travail, dans l'objectif d'instaurer un environnement de travail où « Personne n'est blessé ». Les très bonnes performances 2024 d'EMCF en termes de sécurité sont matérialisées par les indicateurs clefs de performance suivants :

	Unité	2024
Effectifs de l'entreprise couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	Pourcentage	100
Décès parmi les effectifs de l'entreprise à la suite d'accidents du travail	Nombre	0
Décès résultant d'accidents du travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites EMCF	Nombre	0
Accidents du travail déclarables pour les effectifs de l'entreprise	Nombre	0
Taux d'accidents du travail déclarables pour les effectifs de l'entreprise	Nombre divisé par le nombre total d'heures travaillées multiplié par 1 000 000	0

EMCF vise à développer, entretenir et exploiter des actifs de manière responsable, tout en répondant à l'évolution des besoins de la société. EMCF reconnaît les risques environnementaux associés à son secteur d'activité et évalue les risques potentiels et réels à chaque étape d'un projet et de la vie d'un actif, y compris les premières étapes de la planification, afin d'atténuer les impacts environnementaux potentiels tels que la pollution.

Les ambitions liées à la prévention de la pollution sont suivies par plusieurs indicateurs clés de performance tels que les émissions de polluants caractéristiques, dont les oxydes de soufre (SOx), les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) dans l'air.

Émissions dans l'air	Unité	2024
Oxydes de soufre (SOx)	tonnes	87
Oxydes d'azote (NOx)	tonnes	343
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	tonnes	308

3.8. Ressources incorporelles essentielles

Capital humain :

Les salariés, au travers de leurs compétences, leurs connaissances et le dévouement dont ils font preuve, sont un atout majeur de la société. En effet, EMCF s'appuie sur l'engagement de ses salariés et la force de sa culture d'entreprise pour s'adapter avec succès aux transformations en cours dans l'industrie et la société en général.

C'est pourquoi les priorités de la société sont :

- D'une part, mener ses activités de manière à protéger la sécurité de ses salariés ; et
- D'autre part, investir dans leur formation et leur développement, et ce, afin de maintenir un niveau élevé de compétence et d'excellence opérationnelle.

Grâce à ces approches structurées et proactives, ainsi qu'à un dialogue social ouvert, constructif et responsable, EMCF maintient un environnement de travail sûr et sain pour son personnel.

C'est ce qui a permis à la société de réussir sa profonde réorganisation en 2024. En effet, le professionnalisme des équipes a permis de mener à bien, en toute sécurité, l'arrêt définitif du vapocraqueur de son usine de Port-Jérôme-sur-Seine, de ses unités Polyéthylène, Polypropylène et Résines ainsi que l'arrêt de l'exploitation des facilités logistiques associées. Grâce à l'ensemble des mesures et des dispositifs mis en œuvre, EMCF a pu accompagner au mieux ses salariés dans le cadre de cette réorganisation.

Relations avec les parties prenantes :

En tant qu'acteur pleinement engagé dans la transformation de ses activités dans le cadre de la transition énergétique, EMCF accorde une grande importance au maintien de relations solides avec l'ensemble de ses parties prenantes, à savoir notamment ses clients, ses fournisseurs et les communautés locales.

A ce titre, la société s'engage dans une communication transparente et des pratiques éthiques, favorisant la confiance, la collaboration et la compréhension mutuelle avec ses parties prenantes.

Ce sont ces relations solides et le dialogue ouvert qui existe avec ses parties prenantes, notamment ses clients, fournisseurs, contractants et sous-traitants, qui a permis à la société de réussir la profonde réorganisation de ses activités en 2024.

3.9. Principaux facteurs de risque

EMCF est exposée à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de fabrication et de distribution de produits chimiques qu'à l'environnement réglementaire, commercial et financier des marchés dans lesquels la société opère.

Ces risques peuvent principalement être classés selon les macro-catégories suivantes, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent être transversales :

- Les risques stratégiques sont associés aux changements à long terme de l'environnement des affaires et aux choix stratégiques, y compris les impacts financiers et non financiers ;
- Les risques pour la réputation de l'entreprise englobent leurs répercussions sur les relations avec les communautés, les parties prenantes (clients et fournisseurs), les employés et le public ;
- Les risques financiers regroupent les risques associés aux changements à court terme du marché qui ont une incidence sur les finances, mais qui ne sont pas importants ou pertinents pour la stratégie à long terme (ex. volatilité des prix à court terme, fluctuations des taux de change) ;
- Les risques réglementaires résulteraient d'une non-conformité aux lois et règlements applicables qui serait de nature à exposer EMCF à des sanctions civiles ou pénales et / ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes ;
- Les risques opérationnels résultent de la mise en œuvre des décisions stratégiques, de l'exécution des processus (facteur humain / systèmes) ;
- Les risques environnementaux, santé, sécurité, sûreté résultent des dangers inhérents, d'une part, à l'opération de sites industriels et, d'autre part, à la nature des produits traités (produits chimiques, utilités telles que l'air comprimé, l'azote, la vapeur, l'eau, etc.).

Par ailleurs, il est à noter que toutes les sociétés du groupe ExxonMobil en France ont mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques similaire. A ce titre, EMCF utilise la même approche systémique qu'Esso S.A.F. en matière de gestion des risques, qui permet d'identifier et de prévenir les risques opérationnels ou financiers significatifs.

3.10. Objectifs et politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

EMCF n'a pas eu recours à des instruments financiers lors de l'exercice écoulé.

3.11. Commissaires aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à expiration, il est proposé de nommer le cabinet BM&A pour une période de six ans couvrant les exercices 2025 à 2030 inclus.

3.12. Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion et impacts sur la continuité d'exploitation

Annonce du projet de cession de la participation détenue par EMFH dans EMCF

EMFH a annoncé, le 28 mai 2025, être entrée en négociations exclusives avec la société North Atlantic France SAS en vue de lui céder l'intégralité de sa participation dans EMCF :

- Cette opération envisagée sera soumise aux instances représentatives du personnel compétentes conformément aux dispositions légales applicables ;
- En cas de signature des documents transactionnels définitifs, la réalisation de l'acquisition de l'intégralité de la participation dans EMCF serait soumise à l'obtention de certaines autorisations réglementaires ainsi qu'à la finalisation de certains accords de financement, et devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2025.

Par ailleurs, EMFH a également annoncé son intention de céder l'intégralité de sa participation dans la société Esso S.A.F. (à savoir 82,89 %).

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels ;
- approuver les diverses résolutions qui vous seront proposées.

A blue ink signature of a man's name, likely the President, consisting of stylized loops and curves.

Le Président

CERTIFIE COMPTABLE

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	29 926 407,36	29 926 407,36		3 622 011,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	195 370,85	195 370,85		195 370,85
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 997 637,57	4 997 637,57		4 997 637,57
Constructions	87 533 802,14	87 533 802,14		9 970 659,99
Installations techniques, matériel, outillage	1 256 181 310,03	1 256 181 310,03		207 009 777,04
Autres immobilisations corporelles	9 070 861,41	9 070 861,41		1 266 270,00
Immobilisations en cours	13 004 042,44	13 004 042,44		18 909 834,26
Avances et acomptes				(240 973 923,14)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 798,83		6 798,83	6 798,83
Créances rattachées à des participations	10 641 516,20		10 641 516,20	6 695 006,59
Autres titres immobilisés				
Prêts	26 704,72		26 704,72	39 866,70
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 411 584 451,55	1 400 909 431,80	10 675 019,75	11 739 309,69
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	13 519 761,65	6 336 757,95	7 183 003,70	59 032 561,94
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	24 444 747,13	5 577 395,92	18 867 351,21	122 856 780,63
Marchandises	18 475 828,49	141 687,45	18 334 141,04	11 637 402,71
Avances et acomptes versés sur commandes	28 086,00		28 086,00	1 653 400,00
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	80 385 752,28	919 736,99	79 466 015,29	120 786 381,98
Autres créances	29 386 065,40		29 386 065,40	72 832 499,41
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 489 917,41		3 489 917,41	1 387 380,62
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	14 043,09		14 043,09	2 438 801,22
ACTIF CIRCULANT	169 744 201,45	12 975 578,31	156 768 623,14	392 625 208,51
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				82 925,83
TOTAL GENERAL	1 581 328 653,00	1 413 885 010,11	167 443 642,89	404 447 444,03

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	37 012 421,00)	37 012 421,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 319 206,54	1 319 206,54
Réserve légale		3 701 242,10	3 701 242,10
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	77 867 343,55	77 867 343,55
Report à nouveau		-53 497 881,77	-88 142 606,45
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-486 084 141,25	-515 355 263,61
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			0,05
CAPITAUX PROPRES		-419 681 809,83	-483 597 656,82
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		2 497 000,00	3 877 925,83
Provisions pour charges		109 191 509,00	43 107 767,07
PROVISIONS		111 688 509,00	46 985 692,90
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		124 773,23	1 887 862,86
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	277 620 253,33	652 748 845,76
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		158 336 890,76	145 866 373,84
Dettes fiscales et sociales		33 651 521,06	34 022 000,57
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		5 423 467,70	6 534 324,92
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		475 156 906,08	841 059 407,95
Ecarts de conversion passif		280 037,64	
TOTAL GENERAL		167 443 642,89	404 447 444,03

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	341 235 048,81	50 922 393,19	392 157 442,00	377 689 760,22
Production vendue de biens	325 820 410,26	460 469 569,31	786 289 979,57	1 311 239 792,70
Production vendue de services	96 475 269,88	15 896 934,54	112 372 204,42	112 319 983,16
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	763 530 728,95	527 288 897,04	1 290 819 625,99	1 801 249 536,08
Production stockée			-113 401 109,84	-52 385 605,29
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			49 772 295,61	28 953 001,94
Autres produits			4 308 272,28	16 816 485,42
		PRODUITS D'EXPLOITATION	1 231 499 084,04	1 794 633 418,15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			330 237 391,85	411 629 832,79
Variation de stock (marchandises)			-6 298 458,26	-3 706 422,77
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			593 015 458,89	1 003 077 365,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			45 843 126,21	44 110 159,42
Autres achats et charges externes			404 993 000,69	462 938 067,37
Impôts, taxes et versements assimilés			6 985 706,87	8 544 157,55
Salaires et traitements			68 624 175,95	70 657 750,59
Charges sociales			51 799 520,09	52 104 088,70
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 112 653,00	19 709 225,03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 173 364,34	15 965 522,41
Dotations aux provisions			79 834,93	14 936 199,83
Autres charges			4 994 804,84	8 827 444,01
		CHARGES D'EXPLOITATION	1 521 560 579,40	2 108 793 389,93
		RESULTAT D'EXPLOITATION	-290 061 495,36	-314 159 971,78
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				2 258,03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS		2 258,03
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			33 693 098,81	27 269 775,57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	33 693 098,81	27 269 775,57
		RESULTAT FINANCIER	-33 693 098,81	-27 267 517,54
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-323 754 594,17	-341 427 489,32

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 557,00		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	244 583 923,19	119 383 995,00	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	244 596 480,19	119 383 995,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56 967 178,94	2 769 217,10	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		29 887 669,39	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	344 031 568,07	254 184 853,14	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	400 998 747,01	286 841 739,63
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-156 402 266,82	-167 457 744,63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	6 104 447,26	6 711 936,66	
Impôts sur les bénéfices	-177 167,00	-241 907,00	
	TOTAL DES PRODUITS	1 476 095 564,23	1 914 019 671,18
	TOTAL DES CHARGES	1 962 179 705,48	2 429 374 934,79
	BENEFICE OU PERTE	-486 084 141,25	-515 355 263,61

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes lui sont communiquées :

Faits significatifs de l'exercice :

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF) a annoncé le 11 avril 2024 le projet d'arrêt définitif du vapocraqueur, des unités de polyéthylène, de polypropylène, d'adhésifs et des facilités logistiques associées.

En dépit des mesures prises pour réduire les coûts et améliorer leur performance économique des dernières années, ces unités n'étaient pas économiquement viables. En effet, la configuration du vapocraqueur, sa taille comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendaient non compétitif.

La fermeture effective depuis le 30 septembre 2024 va entraîner la suppression de 570 emplois au périmètre des sociétés du groupe ExxonMobil en France sur l'année 2025. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 et concerne les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France. Le coût de cette réorganisation est estimé à 119 millions d'euros et est intégralement pris en charge par EMCF.

La société prévoit de démanteler à terme les installations concernées et d'engager la réhabilitation environnementale.

L'actionnaire unique ExxonMobil France Holding (EMFH) a confirmé le 24 mai 2024 son intention d'apporter le soutien financier nécessaire à la société pour lui permettre de poursuivre normalement son activité sur l'exercice 2024 dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

EMFH a réalisé en 2024 une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 550 M€ afin de reconstituer le montant des capitaux propres qui étaient ressortis négatifs au 31 décembre 2023. Cette augmentation de capital a été suivie d'une réduction de capital (coup d'accordéon) afin d'apurer les pertes.

Litiges en cours :

Au 31 décembre 2024, la société EMCF n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€), sauf stipulation contraire.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations

1.1 Dépréciation et amortissement exceptionnel des actifs immobilisés

A la suite de la décision prise par la société EMCF d'arrêter le vapocraqueur et les unités en aval en date du 30 septembre 2024, les actifs immobilisés déjà dépréciés en 2023 ont fait l'objet soit

- d'un amortissement exceptionnel correspondant à la VNC en date du 30 septembre 2024 des actifs immobilisés en service ;
- d'une dotation à la dépréciation pour les actifs immobilisés correspondant aux projets en cours au 31 décembre 2024
- d'une dotation à la dépréciation des terrains ;
- d'une reprise de la provision pour dépréciation effectuée en 2023.

Il ressort de cet exercice la constatation

- d'un amortissement exceptionnel de 224 199 K€,
- d'une dotation à la dépréciation des projets en cours de 13 199 K€,
- d'une dotation à la dépréciation des terrains de 4 998 K€,
- d'une reprise de la provision pour dépréciation des actifs immobilisés constatée en 2023 pour 240 974 K€

soit un impact net de l'ensemble de ces transactions qui est une charge de 1 422 K€ constatée dans le résultat exceptionnel en 2024.

1.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- les logiciels à usage interne pour un montant brut de 29 557 K€. Ils sont amortis sur une base linéaire en fonction de leur durée d'utilisation, soit entre un et cinq ans.
- les frais d'enregistrement auprès de l'agence européenne des produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH pour un montant brut de 369 K€. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, le règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals substances) impose en effet pour toute substance chimique mise sur le marché (nouvelle ou existante):
 - une procédure d'enregistrement, impliquant le dépôt d'un dossier technique et le paiement d'une redevance
 - une procédure d'autorisation pour les substances considérées comme dangereuses

En application de l'avis 2009.13 du CNC publié le 10 octobre 2009, les coûts liés à l'enregistrement pour

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

mise en conformité avec le règlement REACH remplissent les critères de définition et de comptabilisation d'un actif incorporel. Ces coûts comprennent les coûts de constitution des dossiers techniques nécessaires à l'enregistrement ainsi que les coûts d'enregistrement. Ils ont été immobilisés en 2010 et amortis sur une période de 5 ans.

1.3 Autres immobilisations incorporelles

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » comprend les immobilisations en cours.

Au 31 décembre 2024, les transactions suivantes ont été constatées à la suite de la décision d'arrêt du vapocraqueur :

- Un amortissement exceptionnel a été constaté en date du 30 septembre 2024 pour le montant correspondant à la VNC des immobilisations incorporelles en service soit 3 040 K€.
- Par ailleurs une dotation à la dépréciation a été constatée pour le montant des immobilisations en cours au 31 décembre 2024 pour le montant de 195 K€.
- La provision pour dépréciation constatée au 31 décembre 2023 a été reprise pour le montant de 3 817 K€.

(confère 1.1 Dépréciation et amortissement exceptionnel des actifs immobilisés)

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises antérieurement au 30 septembre 1989 figurent au bilan à leur valeur nette comptable à cette date, valeur à laquelle elles ont été apportées par la S.F.E.M.C.

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants selon la méthode prospective pour les immobilisations ayant une valeur non nulle à la date du 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue pour chaque catégorie d'immobilisations.

La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif calculé selon la durée d'usage, est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------------------|
| - constructions | : durée : 20 à 30 ans |
| - agencements et aménagements des constructions | : durée : 15 ans |
| - installations techniques | : durée : 15 à 25 ans |
| - autres immobilisations | : durée : 3 à 10 ans |

Au 31 décembre 2024, les transactions suivantes ont été constatées à la suite de la décision d'arrêt du vapocraqueur :

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

- Un amortissement exceptionnel a été constaté en date du 30 septembre 2024 pour le montant correspondant à la VNC des immobilisations corporelles en service soit 221159 K€.
- Par ailleurs une dotation à la dépréciation a été constatée pour le montant des immobilisations en cours au 31 décembre 2024 pour le montant de 13004 K€.
- Les terrains ont également fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour l'intégralité de leur valeur soit 4998 K€.
- La provision pour dépréciation constatée au 31 décembre 2023 a été reprise pour le montant de 237 157 K€.

(confère 1.1 Dépréciation et amortissement exceptionnel des actifs immobilisés)

2. Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur valeur de souscription ou d'acquisition. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée, dès lors que la valeur d'utilité est considérée inférieure à la valeur brute des titres.

Pour estimer la valeur d'utilité, les éléments pris en compte sont les suivants :

- rentabilité et perspectives de rentabilité
- conjoncture économique
- coût du capital

3. Stocks

Les matières premières et les marchandises achetées pour la revente sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Les stocks de matières consommables d'exploitation sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les produits finis ou semi-finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes et indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur nette de réalisation des stocks calculée à partir des ventes réalisées entre le 15 décembre de l'année n et le 15 janvier de l'année n+1, est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Par ailleurs, une dépréciation est également constatée pour les stocks de produits et de matériels à rotation faible.

4. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1er janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission Européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif « Fit for 55 »).

Conformément au règlement n°2012-3 du 4 octobre 2012, les quotas d'émission de CO2 qui étaient auparavant comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, sont depuis le 1er janvier 2013 comptabilisés dans les comptes de stocks selon les règles suivantes

- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out),
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'Etat soit vendus,

A la clôture,

- une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par la société,
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles
- Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « produits ou charges d'exploitation ».

5. Capitaux propres

5.1. Capital Social

Le capital social est constitué de deux millions quatre cent vingt-sept mille quarante-quatre (2 427 044) actions nominatives de quinze euros et vingt-cinq centimes (EUR 15,25) de valeur nominale, portant le capital social à trente-sept millions douze mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 37 012 421).

5.2. Provision pour Hausse des Prix

Une provision pour hausse des prix est comptabilisée en cas de hausse des prix importante et est calculée sur une période de deux exercices successifs. Cette provision est reprise au plus tard à l'expiration de la sixième année suivant la clôture de l'exercice au cours duquel elle a été constituée.

En 2024, compte tenu de la situation fiscale déficitaire de la société, aucune provision pour hausse des prix n'a été constituée en 2024.

5.3. Amortissements dérogatoires

Au 31 décembre 2024, compte tenu de la situation fiscale déficitaire de la société, il a été décidé de ne pas constater d'amortissements dérogatoires. Pour mémoire, la totalité de la réserve de dérogatoires avait été reprise au 31 décembre 2023.

6. Créesances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

Au 31/12/2024, la société a comptabilisé un écart de conversion passif pour 280 K€ et a repris la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2023 pour 83 K€.

7. Provisions pour risques et charges

Une provision pour grosses réparations, destinée à couvrir les dépenses de remise en état des unités de production, est régulièrement constituée, dans la mesure où les installations sont remises en état suivant des cycles de travaux pluriannuels planifiés. Cette provision concerne les coûts d'inspection métal, dont la nature et la périodicité sont fixées légalement. Au cours de l'année 2024, une reprise nette de 33 266 K€ a été comptabilisée faisant suite à la décision d'arrêt du vapocraqueur et des unités aval. Au 31 décembre 2024, la provision pour inspection métal s'établit à 1 470 K€.

Une provision pour coûts de démantèlement de l'unité de Butyl arrêtée en juillet 2015 est inscrite au bilan du 31 décembre 2024 pour le montant de 4 918 K€. Cette provision n'a fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exercice. Un complément de dotation d'un montant de 606 K€ a été constaté pour les coûts de démantèlement de sphères.

La provision liée au PSE Compétitivité & Vistalon a été intégralement utilisée en 2024, après une reprise nette de 339 K€ correspondant aux paiements effectués en 2024 pour 510 K€ et 171 K€ d'ajustement de provision.

Par ailleurs, à la suite de la décision d'arrêt du vapocraqueur et de ses unités aval, une nouvelle provision pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE 2025) a été constituée pour le montant de 74 657 K€ ainsi qu'une provision pour la revitalisation du bassin d'emploi pour le montant de 1 802 K€. Une provision pour la mise en sécurité du site a été constatée pour le montant de 24 400 K€. Les travaux correspondants ont débuté en janvier 2025 et devraient se terminer tout début 2026.

8. Provisions pour retraite

Aucune provision n'est comptabilisée pour les engagements de retraite de la société envers :

- les anciens membres de son personnel pour des versements d'allocation après la date de liquidation de leurs droits, ni pour les pensions aux veuves, orphelins et invalides
- les membres de son personnel actif.

Seule la provision pour les gratifications longs services est inscrite au bilan pour le montant de 1 519 K€ au 31 décembre 2024.

Les engagements de retraite non provisionnés sont estimés à 344 331 K€ au 31 décembre 2024.

Le calcul des engagements de retraite intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,5 % ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur la table INSEE (TGHF 2005).

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La société a sécurisé 20 % des droits à la retraite liquidés, au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités par un préfinancement auprès d'Exxon Mobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) avec un versement réalisé en 2019 et 2020 pour un montant total de 35 800 K€. Ce préfinancement a été complété en 2023 par une caution de la société ExxonMobil France Holding, actionnaire unique d'EMCF, pour le montant de 9 000 K€. Aucun changement n'est intervenu en 2024.

Cette sécurisation est effectuée conformément au calendrier défini par l'ordonnance du 9 juillet 2015, qui fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

9. Passifs éventuels

Aucun montant n'est à reporter au 31 décembre 2024.

10. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

11. Intégration fiscale

La Société a opté pour entrer dans un périmètre d'intégration fiscale avec pour société tête de groupe la société ExxonMobil France Holding S.A.S. (E.M.F.H.), en date du 1er janvier 2000.

Selon le terme de la convention conclue entre E.M.F.H. et ses filiales, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assises sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont enregistrées dans les filiales comme en l'absence d'intégration. La société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Le (produit) / charge d'impôt au titre de l'exercice 2024 s'élève à (177 167) euros.

Impôt sur exercice courant	0 €
CIR et autres crédits d'ipôts N-1	-177 167 €
Impôt sur exercices antérieurs	0 €
Reprise provision pour impôts	0 €

Charge d'impôt sur les sociétés au 31/12/2024 -177 167 €

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

12. Evènements postérieurs à la clôture

Annonce du projet de cession des parts EMFH dans Esso S.A.F. et dans EMCF

EMFH a annoncé, le 28 mai 2025, être entrée en négociations exclusives avec la société North Atlantic France SAS en vue de lui céder l'intégralité de ses participations dans Esso S.A.F. et dans EMCF :

- Cette opération envisagée sera soumise aux instances représentatives du personnel compétentes conformément aux dispositions légales applicables ;
- En cas de signature des documents transactionnels définitifs, la réalisation de l'acquisition de l'intégralité de la participation dans Esso S.A.F. serait soumise à l'obtention de certaines autorisations réglementaires ainsi qu'à la finalisation de certains accords de financement, et devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2025.

Augmentation de capital d'EMCF en numéraire en juin 2025

EMFH a réalisé le 17 juin 2025 une augmentation de capital d'EMCF en numéraire d'un montant de 398 M€ suivie d'une réduction de capital du même montant en vue d'apurer partiellement les pertes.

13. Autres informations

Le montant des honoraires de Commissariat aux Comptes et de certification des comptes sociaux de la Société s'est élevé à 112 300 € HT au titre de l'exercice 2024.

IMMOBILISATIONS*milliers d'euros*

2024	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions - Nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions - Mises hors services - Remboursements de prêts	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles - autres	29 926	-	-	-	29 926
Immobilisations incorporelles en cours	195	-	-	-	195
Total I	30 121	-	-	-	30 121
Immobilisations corporelles					
Terrains	4 998	-	-	-	4 998
Constructions	87 549	-	-	(15)	87 534
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 245 390	2 812	8 505	(526)	1 256 181
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 609	-	-	-	1 609
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 336	7	119	-	7 462
Immobilisations corporelles en cours	18 910	2 692	(8 624)	26	13 004
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total II	1 365 792	5 511	-	(515)	1 370 788
Immobilisations financières					
Autres participations	7	-	-	-	7
Autres titres immobilisés	6 695	3 946	-	-	10 641
Prêts et autres immobilisations financières	40	-	-	(13)	27
Total III	6 742	3 946	-	(13)	10 675
Total général	1 402 655	9 457	-	(528)	1 411 584

AMORTISSEMENTS*milliers d'euros*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES 2024	Valeur en début d'exercice	Dotations	amort except	Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 304	582	3 040	-	29 926
Total I	26 304	582	3 040	-	29 926
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	77 579	554	9 416	(15)	87 534
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 038 379	7 740	210 587	(526)	1 256 180
Autres immobilisations corporelles	7 679	236	1 156	-	9 071
Total II	1 123 638	8 530	221 159	(541)	1 352 786
Total général	1 149 942	9 112	224 199	(541)	1 382 712

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN COURS

milliers d'euros

2024	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	18 476	12 177	6 299	-
Approvisionnements				
Matières premières	10 259	44 741	-	(34 482)
Autres approvisionnements	3 261	14 622	-	(11 361)
Total I	31 996	71 540	6 299	(45 843)
Production				
Produits intermédiaires	-	-	-	-
Produits finis	24 445	137 846	-	(113 401)
Produits résiduels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total II	24 445	137 846	-	(113 401)
Production en cours				
Produits	-	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Etudes	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total III	-	-	-	-
Production stockée (ou déstockage de production)		Total II + III	-	(113 401)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES*milliers d'euros*

Etat des créances 2024	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 641	10 641	0
Prêts	27	27	0
Autres immobilisations financières	7	0	7
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	80 386	80 386	0
Autres créances	29 386	29 386	0
Sous-total	120 447	120 440	7
Charges constatées d'avance	14	14	0
Total général	120 461	120 454	7

milliers d'euros

Etat des dettes 2024	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	-
Emprunts et dettes financières divers	277 617	0	277 617	-
Fournisseurs et comptes rattachés	158 337	158 337	0	-
Autres dettes	39 075	39 075	0	-
Sous-total	475 028	197 411	277 617	-
Produits constatés d'avance	0	0	0	-
Total général	475 028	197 411	277 617	-

PRODUITS A RECEVOIR*milliers d'euros*

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31-déc-23	31-déc-24
Autres participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	14 236	18 915
Autres créances	3 069	1 043
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total	17 305	19 958

CHARGES A PAYER*milliers d'euros*

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31-déc-23	31-déc-24
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	77 541	86 422
Dettes fiscales et sociales	25 095	23 518
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	6 533	5 415
Total	109 169	115 355

**ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES
EN MONNAIES ETRANGERES**

milliers d'euros

Nature des écarts	Actif	Différence compensée par couverture de	Provision pour pertes de	Passif
		change	change	
Sur immobilisations non financières	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur créances d'exploitation	-		-	(280)
Sur dettes financières	-	-	-	-
Sur dettes d'exploitation	-	-	-	-
Sur dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Total	-	-	-	(280)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres	Valeur (Eur)	Nombre de titres		
		Début d'exercice	Créés	Annulés
Parts sociales	15,25	2 427 044	-	-

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Capital social et primes	37 012	550 000	(550 000)	37 012
Ecart de réévaluation	1 319	-	-	1 319
Réserve légale	3 701	-	-	3 701
Autres réserves	77 867	-	-	77 867
Report à nouveau	(88 143)	-	34 645	(53 498)
Résultat exercice 2023	(515 355)	515 355	-	-
Résultat exercice 2024	-	-	(486 084)	(486 084)
Subventions d'investissements	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total	(483 598)	1 065 355	(1 001 439)	(419 682)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

milliers d'euros

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total I		-	-	-	-
Provisions pour risques et charges					
Provision pour litiges droit social	695	-	-	-	695
Provision pour pertes de change	83	-	(83)	-	-
Provision pour pensions et obligations similaires	1 525	48	(54)	-	1 519
Provision pour contr revitalisation bassin emploi	-	1 802	-	-	1 802
Provision pour grosses réparations	34 736	-	(33 266)	-	1 470
Provision pour coûts de démantèlement	4 918	606	-	-	5 524
Provision pour coûts mise en sécurité du site	-	24 400	-	-	24 400
Autres provisions pour risques et charges	4 691	32	(3 100)	-	1 623
Provision pour Plan de sauvegarde de l'emploi 2021	339	171	(510)	-	-
Provision pour Plan de sauvegarde de l'emploi 2025	-	74 657	-	-	74 657
Total II	46 986	101 716	(37 013)	-	111 689
Provisions pour dépréciation					
sur autres immobilisations incorporelles	3 817	195	(3 817)	-	195
sur immobilisations corporelles	237 157	18 002	(237 157)	-	18 002
sur titres de participation	-	-	-	-	-
sur stocks et en-cours	15 859	12 056	(15 859)	-	12 056
sur comptes clients	802	118	-	-	920
autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-
Total III	257 635	30 371	(256 833)	-	31 173
Total général	304 621	132 087	(293 846)	-	142 862

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN*milliers d'euros*

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
A l' Actif :			
Participations	-	7	-
Créances rattachées à des participations	-	10 641	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	23 378	-	-
Autres créances	5	-	-
Total	23 383	10 648	-

Au Passif :

Emprunts et dettes financières divers	277 617	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 101	-	-
Autres dettes	-	-	-
Total			
	407 718	-	-

Charges et produits financiers :

- . Les charges d'intérêts versées aux sociétés du groupe s'élèvent à 33 693 K EUR sur l'exercice
- . Aucun intérêts perçus des sociétés du groupe sur l'exercice

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET*milliers d'euros*

	FRANCE	ETRANGER	TOTAL
Ventes de marchandises	341 235	50 922	392 157
Ventes de produits finis	325 821	460 470	786 291
Prestations de services	96 475	15 897	112 372
Total	763 531	527 289	1 290 820

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

milliers d'euros

	31-déc-23	31-déc-24
Sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur litiges	-	-
Pénalités et amendes fiscales	166	245
Versement PSE 2021	1 669	510
Versement engagements de retraite du personnel transféré à ESAF ERSAS	719	810
Autres charges exceptionnelles de gestion	215	442
Externalisation des retraites - paiements à l'OFP	-	-
Arrêt du vapocraqueur et unités aval		
- impact magasin pièces de recharge	9 116	
- prise en charge cout PSE 2025 des sociétés Esso SAF et Esso Raffinage	-	44 621
- coûts conseils PSE 2025	-	1 223
Total	2 769	56 967
Sur opérations en capital		
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	1 425	-
Arrêt unité Résines E5000	28 463	-
Total	29 888	-
Dotations aux amortissements et provisions		
Amortissements dérogatoires	12 968	-
Provision pour litige procès	125	-
Provision pour dépréciation des autres immobilisations incorporelles	3 817	-
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles	237 157	-
Provision pour coûts de démantèlement sphères nord	-	606
Provisions pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2021	118	171
Arrêt du vapocraqueur et unités aval		
- Amortissements exceptionnels des immobilisations	-	224 199
- Provisions pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2025	-	74 657
- Provision pour contribution revitalisation bassin emploi	-	1 802
- Provision pour dépréciation des immobilisations en cours incorporelles	-	195
- Provision pour dépréciation des immobilisations en cours corporelles	-	18 002
- Provision pour mise en sécurité du site	-	24 400
Total	254 185	344 032
Total général	286 842	400 999

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

milliers d'euros

milliers d'euros

	31-déc-23	31-déc-24
Sur opérations de gestion		
Indemnité litige client	-	-
Intérêts moratoires	-	-
Autres produits exceptionnels de gestion	-	-
Total	-	-
Sur opérations en capital		
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	13
Produits de cession de titres de participation	-	-
Quote-part subventions d'investissement	-	-
Autres	-	-
Total	-	13
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Reprise d'amortissements dérogatoires	16 843	-
Reprise anticipée amortissements dérogatoires	100 827	-
Reprise de provision pour dépréciation d'immobilisations incorporelles	-	3 817
Reprise de provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles	-	237 157
Reprise provision pour coûts de démantèlement	-	-
Reprise de provision pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi	-	-
Reprise provision plan social compétitivité & Vistalon (PSE 2021)	1 669	510
Reprise de provision pour risque fiscal	-	-
Reprise provision Litige social	21	3 100
Reprise provision pour contribution revitalisation bassin emploi	24	-
Total	119 384	244 584
Total général	119 384	244 597

ENGAGEMENTS HORS BILAN*milliers d'euros*

Engagements donnés	31/12/2024
Effets escomptés non échus	-
Avals, cautions et garanties	28
Engagement de crédit-bail mobilier	-
Engagement de crédit-bail immobilier	-
Garanties environnementales	8 661
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	344 331
Autres engagements donnés en tant que membre du GIE Esso Energie	3 358
Total (1)	356 378

(1) Dont concernant :

- . les dirigeants
- . les filiales
- . les participations
- . les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	31/12/2024
De la société EMFH pour les opérations liées à la douane	4 550
Engagements reçus des clients d'EMCF	4 171
Engagements reçu d'EMFH au titre de l'obligation légale de garantir une partie des engagements de retraites d'EMCF	9 000
Total (2)	17 721

(2) Dont concernant :

- . les dirigeants
- . les filiales
- . les participations
- . les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements réciproques	31/12/2024
	-
Total	-

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE*milliers de tonnes*

Quotas d'émission de gaz à effet de serre	Quotas alloués période 2021-2030	Quotas à restituer
Année 2021	924	905
Année 2022	770	993
Année 2023	716	950
Année 2024	715	430
Total	3 125	3 278

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES*milliers d'euros*

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat exploitation	(290 061)	177	(289 884)
Résultat Financier	(33 693)	-	(33 693)
Résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	(162 507)	-	(162 507)
Résultat comptable	(486 261)	177	(486 084)

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	224
Agents de maîtrise et techniciens, employés	482
Ouvriers	79
Total	785

L'effectif salarié comprend les titulaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, et l'effectif fourni par d'autres entreprises du groupe ExxonMobil. L'effectif salarié en congé de fin de carrière et l'effectif détaché hors de la société EMCF sont exclus.

IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
ExxonMobil France Holding SAS	S.A.S	1 107 236 620,00 €	20 rue Paul Hérault – 92000 NANTERRE

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT*milliers d'euros*

Accroissements de la dette future d'impôt	31-déc-24
--	------------------

Provisions réglementées :

- Amortissements dérogatoires -
- Provision pour hausse des prix -
- Provision pour investissement -

Total

-

Allègements de la dette future d'impôt	31-déc-24
---	------------------

Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :

- | | |
|---|--------|
| - Provision pour participation des salariés | 6 400 |
| - Provision pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi | - |
| - Provision pour risque contrôle fiscal | - |
| - Provision pour dépréciation des actifs | - |
| - Provision pour contribution Organic | 1 837 |
| - Provision pour litige social | - |
| - Provision pour retraites | - |
| - Provision pour plan de départ volontaire | - |
| - Provision pour litige RSP | - |
| - Provision pour PSE | 74 657 |

Total**82 894**

. Amortissements réputés différés	-
. Déficits reportables	1 392 168
. Moins-values à long terme	-

L'impact de ces différences temporaires sur les comptes fait ressortir un montant net théorique de dette d'impôt de K€ 21 412 (IS à 25,83%) après apurement des déficits reportables de la société pour un montant de K€ 1 392 168 (soit un IS de K€ 359 597 au taux de 25,83%)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

(Suite)

milliers d'euros

Informations financières Filiales Participations	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
I - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :				
1 - Filiales (plus de 5% du capital détenu)				
2 - Participations (de 10 à 50 % du capital détenu)				
II - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :				
1 - Filiales :				
a) françaises (ensemble)				
SOCDI	-	-	(73)	-
b) étrangères (ensemble)				
2 - Participations :				
a) françaises (ensemble)				
b) étrangères (ensemble)				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

milliers d'euros